

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 21 février 2024

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, DUPONT Valérie, HERBIN Gael, ZWERTVAGHER Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, MORTELECQUE Denis, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie, CARTIGNY Pierre-Alexis

Excusés :

M. AFFLARD Christian
WAYENBURG Aymeric

Avaient donné procuration :

M. ARSCHOOT Dominique à Mme DELPORTE Marie-Françoise
Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu

Assistait à la séance : Jean-Sébastien VERFAILLIE, Directeur Général des Services

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

CULTURE

Renouvellement de partenariat avec CinéLigue Hauts-de-France –
Autorisation signature convention

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 25

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 15 février 2024

Date de réception en préfecture : 27 février 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 27 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024

CULTURE

Renouvellement de partenariat avec CinéLigue Hauts-de-France –
Autorisation signature convention

Préambule

Par délibération n°14 du 14 avril 2021, il a été décidé d'adhérer à l'association CinéLigue Hauts-de-France dont le siège social se situe 104, rue de Cambrai à Lille (59 000), représentée par son président Monsieur Daniel BOYS, pour l'organisation de séances de cinéma sur la commune.

Il a ensuite été décidé de renouveler le partenariat avec l'association CinéLigue Hauts-de-France par délibération du Conseil municipal en date du 22 mars 2023.

Ce circuit de cinéma itinérant s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la ville, qui permet aux Sainghinois d'avoir accès à une création cinématographique d'actualité et de qualité.

Les séances sont diffusées à la salle « La Scène ».

Pour bénéficier de cette prestation, la ville doit s'acquitter d'une cotisation annuelle, valable pour l'année civile. Le montant de l'adhésion dépend du nombre d'habitants. Pour Sainghin-en-Weppes, celui-ci s'élève à 715 € pour l'année 2024.

L'organisation des séances ne génère pas de recettes propres à la commune. La billetterie est encaissée en totalité par l'association qui règle les frais relatifs à la séance et à son organisation.

Depuis novembre 2022, ces séances de cinéma remportent un franc succès. Aussi, il sera proposé de renouveler la convention de partenariat ci-annexée avec l'association CinéLigue Hauts-de-France.

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Considérant qu'il a été décidé par délibération n°14 du 14 avril 2021 que la ville soit un point de cinéma itinérant à la salle « La Scène »,

Vu le franc succès de ces séances de cinéma,

Vu la convention déterminant les conditions de partenariat avec CinéLigue et la commune,

Après avoir entendu l'exposé de Madame PARMENTIER, Adjointe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **D'APPROUVER** les dispositions énoncées dans la convention de renouvellement avec l'association CinéLigue pour l'année 2024,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON

